

Se syndiquer à **Sud**

Travail Affaires sociales



www.sud-travail-affaires-sociales.org

1. Pourquoi se syndiquer ?

Se syndiquer, c'est défendre ses intérêts en commun. Face aux petits chefs, à la hiérarchie ou au gouvernement, seule l'action collective permet de résister et d'être plus forts.

Le syndicat permet de construire des luttes collectivement et de mener des batailles efficaces. Le syndicat est avant tout un outil, qui doit se mettre au service des agents.

Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleurs : salariés du public et du privé, précaires, chômeurs, retraités.

Le syndicat est utile dans les services, au quotidien, pour défendre les agents, les aider à faire respecter leurs droits individuels et collectifs, veiller à des conditions de travail convenables, intervenir pour faire cesser des situations dégradantes (harcèlement, machisme, mépris...) ou revendiquer de nouveaux droits.

Le syndicat ne peut pas tout. Surtout, il ne peut rien sans ses adhérent-e-s et sans les agents eux-mêmes. Mais en tant qu'organisation syndicale, nous portons la mémoire des services depuis de nombreuses années, nous savons décrypter les réformes, nous avons des informations qui viennent de tous les services et de toute la France. Cette mémoire est précieuse, elle assure une continuité et nous permet de ne pas nous laisser bernier par la première soi-disante « modernisation » venue.

Se syndiquer aujourd'hui, c'est donner du sens aux luttes collectives et renforcer un outil indispensable à toutes et à tous !

2 **Sud**

2. SUD Travail Affaires Sociales

SUD est un acronyme qui signifie « Solidaires », « Unitaires » et « Démocratiques ».

Fondé en 1998, le syndicat SUD Travail Affaires Sociales regroupe des agents des ministères du travail et des affaires sociales mais aussi de certains organismes publics qui en dépendent.

Depuis 2004, notre syndicat est le 2ème du ministère du travail. SUD TAS est affilié à l'Union syndicale SOLIDAIRES qui compte 90 000 adhérents dans les secteurs public et privé.

Nous militons pour les droits des agents de la fonction publique, mais aussi plus largement pour défendre un service public gratuit et accessible à tous, et plus largement encore pour la défense des droits des salariés.

Nous voulons aussi faire rentrer le débat politique dans les services. Parce que la question des sans-papiers, des droits des femmes, du racisme, de la précarité, de la pauvreté, pour ne prendre que quelques exemples, nous concernent comme agents publics tout autant que comme citoyens.



Notre syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

Notre syndicalisme se bat également contre l'homophobie, le racisme et toutes les formes d'oppression plus ou moins visibles, plus ou moins insidieuses.

Nous ne nous limitons pas à défendre nos statuts. SUD TAS défend avec SOLIDAIRES un syndicalisme de transformation sociale. Changer le monde ? Oui, pas moins que cela ! Car tel qu'il est, il ne nous convient pas. Nous voulons aussi une société dans laquelle les droits humains passent avant les droits des actionnaires, les retraites avant les fonds de pension, la sécurité sociale avant les assurances privées, le bien-être avant les profits !!!

Et sinon, un syndicat, ça sert à quoi ?

Le **syndicat** conseille, appuie, défend.

Le syndicat **aide** à la réflexion de chacun.

Le syndicat aide chacun à **ne pas subir les pressions** dans les services, par son intervention.

Le syndicat aide à l'intégration collective dans les services, pour **rompre l'isolement et l'individualisme**.

Le syndicat aide les individus à prendre **confiance** en eux.

Le syndicat aide à garder la tête hors de l'eau dans les **moments difficiles**, professionnels ou autres.

Sud 3

4 Sud

3. Notre syndicalisme au quotidien

Indépendance

Notre syndicalisme ne doit de compte qu'aux agents et aux salariés en général. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis des partis politiques, du gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique d'une part, de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique d'autre part.

Nous sommes donc libres de nos positions, indépendants des ministres en place et de la hiérarchie ainsi que des partis politiques. La compromission de certaines organisations syndicales avec les différentes forces politiques, voire avec le patronat, a largement discrédité le syndicalisme, affaibli la capacité de riposte collective, cassé les solidarités (entre salariés du privé et du public, entre actifs et chômeurs ou précaires). Nous entendons développer notre action sans autre considération que l'intérêt des agents et de tous les travailleurs.

Unité syndicale

Au ministère comme ailleurs, il y a plusieurs syndicats et l'unité d'action syndicale –au local comme au national- est une condition pour faire aboutir les revendications en les faisant partager par une majorité d'agents. C'est pourquoi SUD TAS s'efforce de la réaliser en étant clair sur ses positions, en les argumentant, en mettant en avant les points d'accord plutôt que les divergences tout en refusant les compromis à la sauvette sans réelle utilité.

Notre syndicalisme est sérieux... même s'il ne se prend pas toujours au sérieux !

Adhérer, pour quoi faire ?

SUD Travail Affaires sociales s'appuie sur ses adhérents. Pour être adhérent, il suffit de payer une cotisation syndicale, mais nous souhaitons plus : que les adhérents débattent, donnent leur point de vue, apportent leurs arguments, leurs idées, leur talents. Adhérer c'est aussi faire partie d'une communauté de solidarité.

Les adhérents s'investissent plus ou moins dans la vie du syndicat, mais nous essayons au maximum de ne pas créer de fracture artificielle entre adhérents « passifs » et militants « actifs ». C'est à chacun.e de trouver les moyens de son engagement, en fonction du moment, de ses contraintes individuelles.

Notre syndicalisme s'appuie sur la proximité avec les agents

La présence syndicale dans les services est locale et quotidienne. Le syndicat et ses adhérents sont à l'écoute des agents tout en étant capables de donner un point de vue qui ne fait pas forcément l'unanimité.

Par rapport aux agents, nous distribuons autant que possible les documents de l'administration pour que chacun puisse juger sur pièces des projets. Nous consultons les agents en AG sans leur donner toutes les revendications et modalités d'action clé en main. Nous donnons aux agents les moyens d'agir par eux-mêmes.

En dernier ressort, c'est aux agents qu'il revient de décider de leurs revendications et des moyens de leurs luttes. Nous n'imposons à personne de suivre des mots d'ordre, des consignes de lutte décidées par un petit nombre de bureaucrates syndicaux.

Sud 5

6 Sud

4. Des modes d'action collectifs

Nous essayons de faire autrement et différemment parce que le syndicalisme dans nos services n'est pas dissociable de la société dans laquelle nous vivons et des injustices qu'elle produit.

Nous épluchons les dossiers, les rapports, nous confrontons nos points de vue, nous synthétisons. Nous voulons faire partager nos mots d'ordre, nos analyses, nos arguments, élaborés après débat.

Mais au-delà, nous agissons, si possible avec les autres syndicats. Nous proposons des actions, qui vont de la simple réunion avec le chef, la pétition, le courrier, jusqu'à la grève s'il le faut.

Au-delà des rapports de droit dans notre administration, nous savons que le rapport de force peut être nécessaire, voire la seule solution pour gagner. Il est clair que les salariés n'ont jamais rien obtenu sans lutter, et ce souvent pendant plusieurs années.



Quelques exemples de notre manière d'aborder les différents modes d'action :

- **La grève** est parfois nécessaire. Lors de conflits sociaux, nous considérons que leur déroulement et leur conduite appartiennent à toutes celles et tous ceux qui y participent, syndiqué.e.s ou non. *Nous insistons pour que toutes les décisions soient prises à la majorité, en assemblée générale après que tous les points de vue aient été écoutés. Nous refusons les négociations en catimini avec la hiérarchie du ministère.* Dans les luttes, SUD T-AS soutient, sans disparaître pour autant, toutes les pratiques d'auto-organisation permettant de dépasser les divisions syndicales (assemblées unitaires du personnel, élection de délégués, comités de grève, coordinations, collectifs...)

- **Nous aidons à la défense des individus** face à la hiérarchie, donnons à l'agent ses droits et les moyens de les faire respecter.

- **Nous rendons compte** systématiquement et rapidement des entrevues syndicales, des négociations, des avancées obtenues, des reculs et des difficultés aussi.

- Nous ne faisons **pas de vaines promesses.**

- **Nous privilégions l'action de terrain** plutôt que la négociation à froid et le « partenariat ».

- **Nous privilégions les réunions avec le personnel, les adhérents** plutôt qu'avec l'administration.

- Nous restons **irrespectueux, insolents, peu conventionnels.**

- **Nous savons être procéduriers quand il le faut** pour faire respecter le droit quand il améliore le sort des agents.

5. Un fonctionnement interne participatif et démocratique

Dans le fonctionnement quotidien de notre syndicat, nous essayons de fonctionner **le plus démocratiquement possible et dans la transparence en évitant toute bureaucratie** : les décharges syndicales sont limitées, nous n'avons pas de permanents syndicaux à plein temps, souvent éloignés du terrain. C'est parfois difficile mais c'est une garantie de ne pas déléguer toutes les tâches importantes et toutes les décisions à quelques chefs.

- **Le Congrès** : il a lieu tous les deux ans. Tous les adhérents peuvent y participer. Le congrès est préparé en amont dans les sections locales et les votes ont lieu après, chacun votant sur les textes et les amendements et pour élire les membres du Conseil National.

- Le nombre de membres du **Conseil National** n'est pas limité ; il suffit d'être élu avec plus de 50% des voix par l'ensemble des adhérents. Le CN se réunit toutes les 6 semaines pour appliquer les orientations du Congrès. Il n'y a pas de hiérarchie syndicale. Le **Bureau National** (dont fait partie la ou le Secrétaire National) met en application les décisions du CN.

- **Tout va mieux (TVM)** est un de nos moyens de communication : tous les adhérents ou sections syndicales peuvent y rédiger des textes. Une commission qui comprend des adhérents non exclusivement membres du CN reçoit, corrige, met en forme... ces contributions.

- Une **Commission Femmes** non mixte est ouverte aux adhérentes de SUD T-AS.

- **Les temps de permanence sont limités de même que le nombre de mandats**. Pour le moment, les militant-e-s ont tou-te-s une activité professionnelle parce que nous ne voulons pas de permanent-e-s à temps plein qui deviennent les hiérarques du syndicat.

- **Pour les délégations auprès de l'administration**, nous essayons toujours d'y aller à plusieurs et avec si possible un renouvellement des adhérents qui y vont (y compris avec des non syndiqués ou représentants de collectifs).

- Utilisation du **referendum** : pour les questions importantes, tous les adhérents sont appelés à voter par correspondance après discussion au Conseil National puis au niveau local.

- **Les cotisations syndicales** à SUD T-AS commencent à 3 euros par mois pour les agents les plus mal payés, 20 euros pour les moins pauvres, ce qui facilite l'adhésion.

- **Des formations syndicales** sont mises en place pour renforcer et élargir les équipes syndicales. Chaque année se déroule un stage syndical d'une semaine pour les adhérents. Des brochures syndicales sont produites pour mieux former les adhérents et les agents : connaître ses droits, c'est déjà se défendre, voire revendiquer mieux.

- **La plus grande autonomie pour les sections syndicales locales**. Chaque structure locale décide de son action. Le syndicat national est garant de cette autonomie. S'il survenait des divergences profondes et persistantes, une discussion s'engagerait pour discuter de l'avenir commun.



6. Participer aux instances, mais pas pour y faire n'importe quoi !

SUD Travail Affaires sociales participe aux différentes instances, paritaires ou non, du ministère : CAP, CTPM, CTPR, CHSM, CHS local...

Il est important d'être présent dans ces instances, ne serait-ce que pour y glaner de l'information sur les mauvais coups que prépare l'administration et le ministère. Quelquefois même, lorsque les organisations syndicales sont unies, il est possible de faire modifier un projet, plus rarement de faire reculer l'administration... Participer à ces instances peut aussi être l'occasion de mettre l'administration face à ses responsabilités et la forcer à se positionner, sur des sujets comme la souffrance au travail, les tours de passe-passe pour faire disparaître des postes à l'occasion de fusions et autres réorganisations...



Beaucoup d'entre nous pensent que la volonté de « dialogue social » affichée par le ministère cache souvent une stratégie d'endormissement des organisations syndicales et d'enfermement des discussions dans un cadre bien policé...

C'est pourquoi nous refusons de nous laisser enfermer dans les réunions sans fin et dans les consultations qui n'ont souvent comme seul objectif que de justifier que les projets de destruction des services ont été décidés après « concertation » avec les organisations syndicales.

Lorsque nous le jugeons justifié, nous n'hésitons pas à boycotter ces réunions ou à aider à ce que les agents eux-mêmes s'y imposent pour faire entendre leur voix. Nous ne sommes pas des professionnels de la représentation, et lorsque l'administration prétend mener ses « réformes » avec les agents, nous n'hésitons pas à la mettre face à ses contradictions.

Dans les Commissions administratives paritaires (CAP), où se décident notamment les mutations, nous refusons toute forme de clientélisme. Nous ne défendons pas nos adhérents pour les positionner dans les promotions. Nous ne proposons personne pour les « promotions au choix » et nous nous en félicitons. Par contre, nous intervenons pour faire respecter des principes d'égalité de traitement dans l'étude des dossiers de mutation. Nous intervenons systématiquement pour que les femmes soient promues proportionnellement au nombre de promouvables, ce qui est très loin d'être le cas !

Non, vous ne serez pas muté-e plus vite (pas moins non plus) en adhérant à SUD Travail Affaires Sociales, mais nous serons toujours à vos cotés pour défendre vos droits !